

MAIRIE DE BASSE-HAM

République Française
Département de la Moselle



ARRETE MUNICIPAL
N°2024/098/A du 31/10/2024
Numérotation de la rue des
Près

Le Maire de BASSE-HAM,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-28 relatif au pouvoir de Police du Maire et au numérotage des immeubles,
- **VU** le décret n°94-1110 du 19 décembre 1994 concernant les informations devant être communiquées au centre des impôts fonciers ou au cadastre en matière de voies communales et de numérotage d'immeubles,
- **CONSIDERANT** qu'à la lecture des données cadastrales il apparaît que la dénomination de la parcelle cadastrée Section 01 n°0202 est erronée,
- **CONSIDERANT** en effet que le numéro de voie qui apparaît au cadastre pour cette parcelle est le N°2A, alors que cette parcelle bâtie se situe entre le n°8 et le n°10 de la rue des Prés,
- **CONSIDERANT** de plus que l'adresse postale du résident a toujours été au numéro 10 de la rue des Prés,

ARRETE :

Article 1° : le numéro 10 rue des Prés est attribué à la parcelle cadastrée Section 01 n° 0202

Article 2° : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Sous-Préfet de Thionville -
- Monsieur le Juge du Livre Foncier de Thionville

Mise en ligne le : 04/11/2024



Le Maire :

Bernard VEINNANT

TERRE
2024
DE JEUX